#Lycées

Moyens humains dédiés aux lycées : mauvais plan quinquennal !

Nicolas Leroux

PLP
Membre du bureau départemental du sden 93.

L'année scolaire est marquée par le mouvement «Touche pas à ma ZEP» et l'exigence que les lycées ne soient pas sortis de l'Education prioritaire. Si la mobilisation réelle ne s'est pas généralisée, elle a toutefois trouvé un écho dans nombre de lycées de l'académie. Il faut dire que la situation depuis 5 ans, s'y est encore dégradée.

Voies générale et technologique : un taux d'encadrement inférieur à celui de 2012

Le gouvernement avait-il mis en tête de ses priorités l'éducation ? Dans les lycées de l'académie, le taux d'encadrement (H/E) prévu pour la rentrée 2017 est le plus bas du quinquennat !

Durant cette période, l'augmentation des effectifs, dans les voies générale et technologique, a été de 15%, tandis que l'augmentation des moyens ne l'était que de 10%. Pour simplement préserver le taux d'encadrement de 2012, il manque aujourd'hui 500 postes d'enseignants dans les lycées de l'académie !

Le résultat, c'est évidemment l'augmentation des effectifs par classe, et l'incapacité de conduire tous les élèves à la réussite, en particulier les élèves de milieu populaire qui choisissent la voie technologique et qui souvent connaissent le décrochage faute d'un accompagnement suffisant.

Voie professionnelle du lycée: le scandale du non-respect des horaires réglementaires

Même constat dans la voie professionnelle : pour simplement maintenir le taux d'encadrement de 2012, il faudrait créer 96 postes en lycée professionnel et voie professionnelle des lycées polyvalents.

Par ailleurs, la situation reste marquée par la réforme du baccalauréat professionnel de 2009. Le « Bac pro 3 ans » a été prévu sans moyens d'accompagnement supplémentaire significatifs.

Une partie des moyens supplémentaires nécessaires est pourtant bien fléchée dans les textes officiels et le Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 19 février 2009, mais le rectorat de l'académie de Créteil, et ce depuis

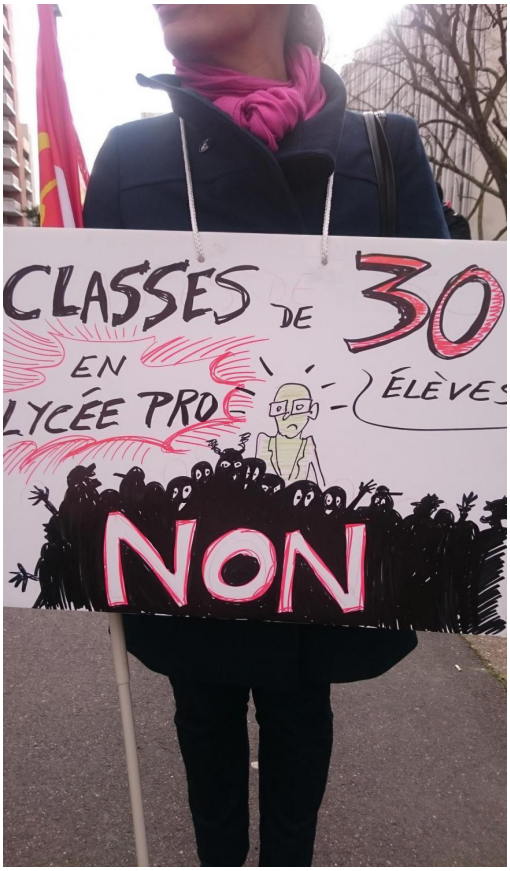

2009 et la création du bac pro, ne l'applique pas. Le résultat, c'est un vol d'heures plus que conséquent, en particulier pour les sections tertiaires, particulièrement lésées.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : chaque classe de Gestion Administration est dotée de 40 heures au lieu des 45 attendues ; chaque classe de Vente, de Commerce ou d'Arcu de 39,5 au lieu des 45 indiquées par le référentiel.

Ce sont, pour chacune de ces classes, autant d'heures en demi-groupes, ou en accompagnement, qui sont refusées. Ce sont, pour chacune de ces classes, autant d'heures en demi-groupes, ou en accompagnant, qui sont refusées. Les sections industrielles sont, quant à elles lésées d'une ou deux heures par classe.

Au total, pour l'académie, c'est un vol annuel de près de 4000 heures, soit 222 postes !

Une campagne de recours pour mettre le rectorat et le ministère devant leurs obligations, est engagée.

Les 450 postes annoncés suite au mouvement « Touche pas à ma Zep » : un saupoudrage… même pas honoré.

Le ministère avait annoncé l'octroi de 450 postes pour les lycées les plus fragiles : 50 pour l'académie. Répartis sur près de 80 lycées, c'est une dotation moyenne de 6 heures… tellement faible que de nombreux CA ne l'ont même pas identifiée ! 50 pour l'académie ? Même pas ! Car le rectorat comptabilise les « moyens maintenus », déjà existants les années précédentes, dans ces 50 équivalents temps-pleins.

Au bout du compte, c'est seulement l'équivalent de 38 postes qui a été distribué. Ou le rectorat tente-t-il de cacher les 236 heures non distribuées ?

Le bilan : une absence de réelle volonté éducative

Le rectorat vient d'organiser un séminaire intitulé « Grande pauvreté et réussite éducative ». Celui-ci débouche sur la rédaction d'un fascicule qui « doit permettre aux équipes pédagogiques de lutter contre les effets délétères de la pauvreté sur l'apprentissage ». Quelle est sa piste ? Lutter contre l'échec scolaire à coup de fascicules ?

Ce sont des moyens, et avant tout humains, qui permettront d'encadrer les lycéens, dans et hors de la classe, de les faire travailler en groupe à effectif raisonnable permettant la mise en œuvre de nombreuses pratiques pédagogiques, qui sont indispensables.

Combien de postes sont-ils nécessaires ? En 1998, la mobilisation pour le plan de rattrapage en Seine-Saint-Denis avait obtenu 3 000 postes.

Voilà un chiffre indicatif à mettre en rapport avec les 50 postes académiques… un soixantième de la dotation alors obtenue !